



No de résolution
ou annotation

Province de Québec
Municipalité de Chichester

Séance ordinaire du conseil municipal de Chichester tenue le 12 janvier 2026 à 19h00,
tenue au bureau municipal.

À laquelle étaient présents, en personne, son Honneur le maire Donald Gagnon, les
conseillers Cameron Montgomery, Corey Bissonnette, Chrissy Ann Payne, Louis
Schryer, Dustin Denault et Jacques Fleury.

La directrice générale, Alicia Jones, est présente.

1. Ouverture de la réunion

Le maire Gagnon souhaite la bienvenue à tous et déclare la séance ouverte.

2. Adoption de l'ordre du jour

001-26/01

Proposé par Louis Schryer d'accepter l'ordre du jour tel que présenté et amendé.
Adopté

3. Conflit d'intérêts (le cas échéant)

Aucun.

4. Adoption du procès-verbal

002-26/01

Proposé par Corey Bissonnette que le procès-verbal de la réunion ordinaire du 8
décembre 2025 soit adopté.
Adopté

5. Visiteurs

Aucun.

6. Rapport MRC du maire

Le maire Gagnon n'a aucun rapport.

7. Rapports des comités

Sécurité publique

Le conseiller Fleury, président du comité de sécurité publique, donne un rapport
verbal.

Voirie & Environnement

Le maire Gagnon, président du comité Voirie et environnement, donne un rapport
verbal.



No de résolution
ou annotation

003-26/01

Discussions concernant un site de transbordement partagé

ATTENDU QUE les municipalités sont tenues de s'adapter aux exigences provinciales changeantes ainsi qu'aux pressions opérationnelles et financières croissantes liées à la gestion des matières résiduelles et des déchets;

ATTENDU QUE l'exploration de services partagés peut offrir des gains d'efficacité pratiques et une meilleure utilisation des ressources municipales;

ATTENDU QUE le partage éventuel d'un site centralisé de transfert des déchets nécessite des discussions claires et structurées et, le cas échéant, une entente intermunicipale formelle;

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE :

1. Le conseil de la Municipalité de Chichester demande que des discussions soient entamées avec les municipalités de L'Isle-aux-Allumettes et/ou Sheenboro afin d'examiner la possibilité de partager un site centralisé de transfert des déchets;
2. Ces discussions porteront sur les aspects opérationnels, la gouvernance et les implications financières;
3. Le conseil autorise l'ouverture de discussions et de négociations en vue d'une éventuelle entente intermunicipale, sous réserve de l'approbation finale de chaque conseil participant;
4. Aux fins de ces discussions, le conseil nomme :
 - o le maire Gagnon;
 - o les conseillers Corey Bissonnette et Louis Schryer;
 - o la directrice générale;
5. La présente résolution autorise uniquement l'ouverture de discussions et n'engage pas le conseil à conclure ni à autoriser l'entente finale.

Adopté

Urbanisme et développement

La conseillère Montgomery, président du comité d'urbanisme et de développement, donne un rapport verbal.

004-26/01

Demande à la MRC Pontiac concernant un service régional d'inspection municipale

ATTENDU QUE la Municipalité de Chichester est responsable de l'application des lois municipales et provinciales;

ATTENDU QUE le recrutement et la rétention d'inspecteurs municipaux qualifiés dans les municipalités rurales deviennent de plus en plus difficiles;

ATTENDU QUE la législation provinciale et les exigences réglementaires deviennent plus complexes et plus exigeantes à appliquer adéquatement;

ATTENDU QUE la Municipalité de Chichester dispose de ressources financières et humaines limitées pour maintenir une fonction d'inspection municipale autonome;

ATTENDU QU' un service régional d'inspection municipale pourrait améliorer la continuité, la cohérence et l'efficacité des services pour toutes les municipalités participantes;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Jacques Fleury et résolu que le Conseil de la Municipalité de Chichester demande officiellement à la MRC Pontiac d'envisager la création et la gestion d'un poste ou d'un service régional d'inspection municipale;

ET QUE la Municipalité de Chichester confirme sa volonté de participer, en collaboration avec la MRC Pontiac et les municipalités intéressées, à une analyse et à des discussions conjointes concernant une telle approche régionale.

Adopté



No de résolution
ou annotation

Administration & Finances

Le conseiller Schryer, président du comité d'administration et des finances, donne un rapport verbal.

Avis de motion – Règlement concernant la taxation

Un avis de motion est donné par Chrissy Ann Payne et un projet de règlement est présenté concernant la taxation municipale pour l'année 2026.

005-26/01

Contributions et dons annuels

Proposé par Dustin Denault d'approuver les contributions et dons annuels comme suit :

Harrington Hall	1 000 \$
Upper Pontiac Sports Complex	6 000 \$
Résidence Meilleur	2 500 \$
Bourses étudiantes (DWKS, ESSC et Fonds de bourses du Pontiac)	250 \$ chacune

Adopté

006-26/01

Adhésion – FQM et ADMQ

Proposé par Jacques Fleury d'approuver les dépenses relatives aux adhésions annuelles 2026, ainsi qu'aux conférences possibles, pour la FQM et l'ADMQ, et d'autoriser la directrice générale à assister aux événements.

Adopté

007-26/01

Mandat juridique 2026

Proposé par Louis Schryer d'approuver le mandat juridique et la convention d'honoraires pour l'année 2026, tel que présenté par Me Nerio de Candidio du cabinet Beaudry-Bertrand.

Adopté

008-26/01

Maire suppléant 2026

Proposé par Corey Bissonnette que la Municipalité nomme le conseiller Jacques Fleury à titre de maire suppléant pour l'année 2026 et l'autorise à représenter la Municipalité, en l'absence du maire, à toute séance du conseil de la MRC Pontiac.

Adopté

Loisirs, Récréation, Tourisme & Marketing

La conseillère Payne, présidente du comité Loisirs, récréation, tourisme et marketing, donne un rapport.

8. Questions du public

Aucune.

9. Présentation des comptes

009-26/01

Proposé par Louis Schryer que les factures soient payées conformément à la liste distribuée.

Adopté



No de résolution
ou annotation

10. Correspondance

Aucune.

11. Varia

010-26/01

Programme TECQ 2024-2028 – Programmation

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du *Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) pour les années 2024 à 2028*;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

IL EST proposé par le conseiller Jacques Fleury et RÉSOLU QUE :

- La municipalité s'engage à respecter les modalités du Guide qui s'appliquent à elle;
- La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité en cas de réclamation, d'exigence, de perte, de dommage ou de coût de toutes sortes ayant pour fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme TECQ 2024-2028;
- La municipalité approuve le contenu et autorise la transmission au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans la lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- La municipalité s'engage à déposer annuellement une mise à jour de sa programmation de travaux durant la période du 1^{er} octobre au 15 février inclusivement;
- La municipalité s'engage à réaliser les investissements autonomes qui lui sont imposés pour toute la durée du programme de cinq ans;
- La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

Adopté

12. Séance à huis clos

Non requise.

13. Date de la prochaine réunion

011-26/01

Proposé par Chrissy Ann Payne que la prochaine réunion régulière du conseil ait lieu le lundi 2 février 2026 à 17h00.

Adopté



No de résolution
ou annotation

14. Clôture de la réunion

012-26/01

Proposé par Cameron Montgomery que la séance soit levée à 19 h 30.

Adopté

Directrice générale / Greffière-trésorière

Maire

Je, Donald Gagnon, maire, certifie que la signature de ce procès-verbal équivaut à ma signature de toutes les résolutions qu'il contient, conformément à l'article 142 (2) du Code municipal.

La version française est la version officielle - The French version is the official version